

Les droits de l'homme continuent de sévir en France

Bref aperçu de l'histoire d'Anis

_ Le jeune Tunisien Anis sauve une vieille dame de 96 ans. On pourrait en rester là. On dirait « bravo Anis ». Et l'on oublierait...

_ Mais « un bienfait ne restant jamais impuni » (je relève les propos figurant sur le site Internet de LCI/TF1 le lundi 20 mai 2008 ce qui montre bien que tout cela commence à scandaliser sérieusement le citoyen de base !), l'attention ainsi attirée sur lui a valu au brave jeune homme de recevoir une obligation à quitter le territoire français, à l'initiative de la préfecture de l'Essonne. Son cas était déjà noué, mais là vraiment la préfecture a trouvé que trop de gentillesse après tout ce qu'on lui faisait subir, c'était vraiment trop !

_ Sous la pression des défenseurs des droits de l'homme, l'Indéfectible ministre Quoti-quoteur, dans sa grande mansuétude, lui fait délivrer, ce lundi 19 mai 2008, par la préfecture d'appartenance, un visa de trois mois, après analyse dite du cas par cas.

_ Apprenant la nouvelle, le brave Anis se dit heureux comme un oiseau dont on ouvrirait la cage. Pensez-donc, il peut maintenant s'imaginer un avenir de trois mois ! Que voilà un grand nombre de lendemains qui chantent ! Et s'il sauve une 2^e grand-mère d'ici 3 mois nul doute qu'il aura un nouveau sursis d'un trimestre. A moins que la remise de peine n'aille en diminuant au fur et à mesure qu'il fait œuvre de sauvetage...

_ Considérant que les choses sont égales par ailleurs, on se pose la question suivante digne d'école élémentaire revue et corrigée dans le cadre du tout nouveau Darcositoire :

_ « Combien de vieilles femmes doit sauver Anis pour obtenir un séjour de 20 ans ? Vous paraît-il raisonnable d'espérer qu'il obtienne plus ? Et s'il attrape une amende, perdra-t-il le bénéfice de toutes les prolongations ?
« Justifiez votre point de vue. »